

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000
Demandeur : Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)

PARTIE 2

Question 19 **Référence: SCGM-19, document 4, page 5, lignes 9 à 15**

‘Pour ce premier PGEE de la SCGM et à défaut d’avoir une étude de caractérisation de marché complétée, nous avons utilisé d’autres sources d’information afin d’établir nos taux de pénétration de marché. Les données ainsi utilisées pour présenter les programmes pour les marchés résidentiel, commercial, institutionnel et petit industriel proviennent de certaines informations disponibles à la SCGM, ainsi que d’autres distributeurs gaziers qui ont déjà administré ces mêmes types de programmes.’

19.1 - Préciser les sources d’information mentionnées ici.

19.2 - Prière de déposer copie des informations disponibles à la SCGM.

19.3 - Identifier les autres distributeurs gaziers mentionnés ici.

Réponse 19

19.1 Les sources d’information sont :

Pour la SCGM, il s’agit de ressources internes ayant des connaissances spécifiques et pointues. Pour les DGN, il s’agit des distributeurs mentionnés à la réponse à la question 1.1 du CERQ à la pièce SCGM-19, Document 1.05.

19.2 Il nous est impossible de répondre à une requête aussi vaste. Il s’agit de tous les intrants nécessaires à la confection du PGEE.

19.3 Voir réponse à la question 19.1